

CONSEIL MUNICIPAL

Le CM s'est réuni le 5 septembre dernier et a examiné les points suivants :

- **Maison Chantelot**

La communauté de communes Dômes Sancy Artense a convoqué les communes de Cros, Avèze et Saint-Donat afin d'étudier l'avenir de leurs logements sociaux. En effet, en 2008, elle avait fait le choix de développer les logements sociaux mais aujourd'hui, elle ne souhaite plus en assurer la gestion. En conséquence, elle propose aux communes concernées soit de reprendre ces logements en gestion directe, soit d'en confier la gestion à un bailleur social comme l'OPHIS.

Cros doit donc se prononcer pour la maison Chantelot : après débat, le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour reprendre en gestion directe ce logement.

A cet effet, le transfert du bail emphytéotique sera effectué de la communauté de communes à la commune de Cros, sachant que l'emprunt court jusqu'en 2048 avec une dette restante de 72 000€ environ avec une échéance annuelle de 4 500€.

A noter que le locataire actuel a donné son préavis pour quitter le logement. La Municipalité devra donc réfléchir à la future destination de ce logement.

- **Terrain Lacoste**

Suite aux précisions apportées par Marie-Laure CHARBONNEL lors de la visite des représentants du CM sur les terrains qu'elle souhaite acquérir à Lacoste autour de sa maison, 2 délibérations sont nécessaires, l'une pour la partie communale et la seconde pour la partie sectionnale :

- Partie communale : il s'agit d'une régularisation avec l'acquisition de l'emprise de la petite annexe construite à côté de la maison, le chemin existant restant en l'état.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un accord de principe pour proposer de vendre cette parcelle au prix de 5€ le m², avec les frais de notaire et bornage à la charge de l'acheteur.

- Partie sectionnale : il s'agit du pourtour de la maison. Dans ce cas précis, il convient de faire voter les ayants droit de la section « Cros, Chistreix, Lacoste ». Cette vente serait effectuée au même prix et mêmes conditions que la partie communale.

Si l'intéressée donne son accord sur ces propositions, le sous-préfet sera sollicité afin de fixer une date pour le vote des ayants droit de la section et le CM décidera ensuite s'il suit ou non l'avis du vote. (A noter que si la moitié des électeurs ne participent pas au vote, cela équivaut à un vote négatif).

- **Modification des statuts de Territoire d'énergie**

Il s'agit d'intégrer dans les statuts de Territoire d'énergie la compétence relative aux réseaux de chaleur.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis favorable pour modifier les statuts de Territoire d'énergie dans le sens demandé.

- **Rétrocession de la concession n°6 dans l'extension du cimetière**

Christiane LADEVIE de Fouillat propose à la Municipalité la rétrocession de la concession n°6 achetée en 1991. Le CM, à l'unanimité des membres présents, accepte cette rétrocession pour l'euro symbolique. Il convient de vérifier si cette concession dispose ou non d'un monument qui lui, peut être revendu par l'intéressée.

- **Infos SMCTOM de la Haute Dordogne**

A compter du 1^{er} janvier 2024, le SMCTOM ne collectera plus les poubelles individuelles pour les ordures ménagères. A noter que Cros est peu concernée car la quasi-totalité des poubelles d'ordures ménagères sont collectives et situées à côté des poubelles jaunes.

Rappel : les composteurs individuels sont gratuits et mis à disposition des particuliers par le SMCTOM.

- **Questions diverses**

- ***Demande de subvention de l'association Anims Artense***

Suite à la demande de subvention de l'association Anims Artense pour poursuivre ses actions d'animation de la commune, le CM, à l'unanimité des membres présents (les élus membres de l'association ne participent pas au vote), donne un avis favorable pour accorder une subvention de 500€ au titre de l'année 2023.

- ***Demande de subvention du Fonds de solidarité pour le logement***

Suite à la demande de subvention du Fonds de solidarité pour le logement, le CM, à l'unanimité des membres présents, donne un avis défavorable.

- ***Information sur la SCIC***

Elle a pour dénomination « GREEN ARTENSE » et est composée de différents collègues.

Un bon de souscription est maintenant disponible avec l'action à 100€ à la disposition des élus et des habitants de la commune.

A noter que les communes de Cros (pour la ferme solaire) et de Saint-Julien-Puy-Lavèze (pour le parc éolien et le réseau de chaleur) vont intégrer la SCIC.

- ***Point d'étape sur le projet Artensia de l'association HP&T***

Le projet Artensia va entrer dans une nouvelle phase et l'année 2024 devra concrétiser la pérennité de la serre maraîchère ; à cet effet, un emploi à mi-temps est créé par l'association HP&T pour assurer son bon fonctionnement.

- ***Prêt de la salle des fêtes pour l'association de la gymnastique de Bagnols***

La salle des fêtes de Bagnols étant inaccessible pour travaux, l'association de la gymnastique de Bagnols demande le prêt de la salle des fêtes de Cros les lundis à 18h30 à compter du 19 septembre 2023.

Le CM, à l'unanimité des membres présents, donne son accord.

- ***Totem explicatif de la catastrophe aérienne du 9 avril 1991***

Un totem explicatif de la catastrophe aérienne du 9 avril 1991 est présenté aux membres du CM, il sera posé à proximité de la stèle correspondante.

Une inauguration sera organisée avec les représentants de l'armée et des familles début avril 2024 pour commémorer le 33^{ème} anniversaire de cette catastrophe (le 30^{ème} anniversaire n'ayant pu être commémoré en raison du covid).

- ***Installation du vidéoprojecteur et écran géant***

L'installation du vidéoprojecteur et de l'écran géant (3,60m) dans la salle des fêtes devrait être terminée dans les prochains jours. Une caution sera demandée aux futurs utilisateurs.

- ***Route de Fouillat***

Un état des lieux a été effectué avec la société qui exploite le bois afin que la route qui vient d'être refaite ne soit pas détériorée par les camions.

- ***Pylône de téléphonie mobile à Serry***

Les installations électriques de ce pylône ont subi des dégradations lors d'un orage en juin dernier. Les panneaux solaires ont été mis en place et les antennes et paraboles seront installés d'ici le 8 septembre. Les branchements devraient intervenir dans la foulée et en tout état de cause d'ici la fin de l'année 2023.

A l'issue du CM, l'association HP&T a invité le Professeur CASALEGNO à faire une intervention sur le projet de création d'une serre maraîchère citoyenne à Cros.